

**Intervention du Luxembourg à la
63^{ème} session du Sous-Comité juridique du CUPEEA
Vienne, du 15 au 26 avril 2024**

**Point 9. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités
d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales**

Monsieur le Président,
Chers délégués, chers observateurs,

Le Luxembourg a pour objectif de veiller à ce que les activités liées aux ressources spatiales servent un but pacifique, soient utilisées d'une manière durable, compatible avec le droit international et s'exercent au bénéfice de l'humanité. La vision du Luxembourg repose sur le soutien aux activités de recherche avancée et aux capacités technologiques, en s'appuyant sur l'expertise existante du pays dans le secteur spatial et sur sa stratégie continue de diversification économique vers des industries de haute technologie tournées vers l'avenir.

Notre édition annuelle de la « Space Resources Week » s'est tenue du 25 au 27 mars et a permis de mettre en relation les agences spatiales, les instituts de recherche, les start-ups et les acteurs de l'industrie (tant terrestre que spatiale). Cet événement a été organisé comme chaque année par le *European Space Resources Innovation Center*, la *Luxembourg Space Agency*, l'Agence spatiale Européenne et le *Luxembourg Institute of Science and Technology*. L'édition 2024 a été l'occasion de fixer des priorités, de renforcer les activités coordonnées et d'explorer de nouveaux développements passionnants permettant à l'humanité d'aller plus loin dans l'espace, de manière plus durable.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg est ravi que les travaux du groupe de travail sur les activités des ressources de l'espace aient pu avancer de manière concrète. Au cours des dernières sessions du groupe de travail, le Luxembourg a partagé des informations sur ses activités nationales actuelles dans les domaines juridique, technologique, de la recherche et de l'éducation, et industriel.

Permettez-moi de réitérer, Monsieur le Président, notre ferme engagement à contribuer activement aux discussions du groupe de travail pendant la présente session du Sous-Comité Juridique.

Dans le cadre du groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales, et en parallèle de la « Space Resources Week » à Luxembourg, précédemment mentionnée, le Luxembourg a eu l'honneur d'accueillir, conjointement avec la Belgique, la réunion d'experts organisée par le Bureau des Affaires Spatiales des Nations Unies. La réunion a accueilli plus de 170 participants sur place et en ligne, en provenance d'agences spatiales, de l'industrie, de gouvernements, d'organisations non-gouvernementales et du monde académique et de la recherche, aussi bien d'Etats-Membres que d'entités ayant le statut d'observateur.

Nous souhaitons remercier les Président et Vice-Président du groupe de travail, Monsieur Misztal et Monsieur Freeland, pour leur excellente coordination des travaux et des contributions en amont et pendant la réunion d'experts. Nos remerciements vont également à la Belgique ainsi qu'aux nombreux intervenants et modérateurs, nommés par les Etats-Membres. Ils ont participé au dialogue ouvert, inclusif et dynamique sur des sujets tels que le champ d'application des futures activités liées aux ressources spatiales ; les aspects environnementaux et socio-économiques des activités liées aux ressources spatiales ; et la coopération internationale en matière de recherche scientifique et de développement technologique pour les activités liées aux ressources spatiales.

En tant qu'acteurs responsables, il est essentiel que nous développions une économie spatiale durable et viable pour les décennies à venir. Les sujets abordés lors de la réunion d'experts et lors de la conférence internationale allaient dans ce sens, et constituent une étape importante pour la suite des discussions.

En complément de notre engagement, le Luxembourg et la Belgique ont soumis un « non-paper » présentant une vue d'ensemble de la réunion d'experts et nos principales conclusions à l'attention du groupe de travail et de toutes les délégations. Le Luxembourg a soumis une deuxième contribution nationale (CRP29) sur l'état actuel et les priorités futures de l'utilisation des ressources spatiales, fournie par le Centre européen d'innovation en matière de ressources spatiales.

Monsieur le Président,

L'exercice mené dans le cadre de la réunion d'experts a permis de récolter des contributions essentielles émanant d'acteurs au plus proche du terrain. Ceci constitue une valeur ajoutée cruciale à nos échanges dans cette enceinte onusienne. Nous sommes d'avis que des événements similaires permettraient une meilleure inclusion et une participation plus diversifiée des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Le Luxembourg est convaincu que les échanges dans le cadre d'autres initiatives, tels que les Accords Artémis, « *The Hague International Space Resources Governance Working Group* » et « Global Expert Group on Sustainable Lunar Activities » de la Moon Village Association, conduiront à un partage de connaissances précieux et à une meilleure compréhension technique des questions-clé. Ceci, à son tour, fera progresser les travaux aux Nations Unies.

En conclusion, le Luxembourg, en adéquation avec la plupart des commentaires émis par de multiples délégations lors de la réunion d'experts le 26 mars, estime que la coopération internationale est essentielle pour poser les fondations du cadre international lié à l'exploration et l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales. Pour le favoriser, le Luxembourg attache une grande importance au cadre onusien qui est le plus propice pour développer ce futur cadre. Pour autant, il est ouvert à d'autres initiatives bi- et multilatérales tendant à favoriser l'exploration pacifique et l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique et de ses ressources.

Je vous remercie pour votre attention.